

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N°D/94/078/PRG/SGG
PORTANT COMPOSITION PARTIEL
LE DU GOUVERNEMENT.

LE PRESIDENT DE LA REPULIQUE,

VU La Loi Fondamentale ;

VU Le Décret n°073/PRG/SGG du 18 Août 1994 portant
restructuration du Gouvernement de la République de Guinée;

DECRETE

Article Premier : Le Gouvernement de la République de Guinée est
composé ainsi qu'il suit :

1. Ministre à la Présidence chargé des Affaires Etrangères :
Monsieur Kozo Zoumanigui, précédemment Ambassadeur de
Guinée à Accra.
2. Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité :
Monsieur Alsény René Gomez, maintenu à son poste.
3. Ministre de la Justice Garde des Sceaux :
Monsieur Salifou Sylla, maintenu à son poste.

4. Ministre du Plan et de la Coopération :
Monsieur Michel Kamano, précédemment Directeur National du Plan.
5. Ministre des Finances :
El Hadj. Ibrahima Camara, précédemment Directeur National du Trésor.
6. Ministre des Mines et de la Géologie :
Monsieur Facinet Fofana, précédemment Secrétaire Général à la Banque Centrale de la République de Guinée.
7. Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts :
Madame Makalé Camara, précédemment Secrétaire d'Etat aux Affaires Sociales, à la Promotion Féminine et à l'Enfance.
8. Ministre des Travaux Publics :
Monsieur Cellou Dalin Diallo, précédemment Conseiller à la Présidence de la République.
9. Ministre de l'Energie et de l'Environnement :
Monsieur Dorank Assifat Diasseny, précédemment Ministre de la Jeunesse, de la Culture, des Arts et des Sports.
10. Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat :
Lt/Colonel Jean Traoré, précédemment Chef de Cabinet Militaire à la Présidence de la République.
11. Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture :
Docteur Mamadi Diaré, précédemment Directeur de l'Hopital Ignace Deen.
12. Ministre des Postes et Télécommunications :
Monsieur Emmanuel Gnan, précédemment Directeur Général adjoint de Sotelgui.

13. Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises :
Monsieur Sékou Konaté, Professeur, Ex membre du C.T.R.N.
14. Ministre des Transports :
Monsieur Ibrahima Sylla, précédemment Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération;
15. Ministre de la Santé :
Docteur Kandjoura Dramé, précédemment Chef de Division à la Direction Nationale de la Santé.
16. Ministre de la Jeunesse, des Arts et des Sports :
Monsieur Dakoun Toumany Sakho, précédemment Ministre des Ressources Naturelles, des Energies et de l'Environnement.
17. Ministre de la Réforme Administrative et de la Fonction Publique:
Monsieur Germain Doualamou, Professeur.
18. Ministre du Travail, des Affaires Sociales et de l'Emploi.
Madame Guilao Née Joséphine Lénaud, précédemment membre du C.T.R.N.
19. Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de la Culture :
Monsieur Aliou Baniré Diallo, Professeur, précédemment Directeur de l'Ecole Normale Supérieure de Manéah.
20. Ministre de l'Enseignement Pré-Universitaire et de la Formation Professionnelle :
Madame Hadja Aïcha Bah Diallo, maintenue à son poste.

21. Ministre de la Promotion Féminine et de l'Enfance :
Madame Yvonne Condé, précédemment membre du CT.R.N.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 23 Août 1994

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

LANSANA CONTE